

Avis voté en plénière du 23 septembre 2014

L'influence de la France sur la scène européenne et internationale par la promotion du droit continental

Déclaration du groupe des entreprises

Monsieur le Rapporteur, en bon avocat, vous avez parfaitement présenté la synthèse des travaux de notre section et insisté, tel que nous le souhaitions, sur l'importance souvent négligée, voire ignorée, que peut revêtir la diffusion du droit continental dans les instances internationales comme outil d'influence de la France et comme vecteur de son rayonnement.

Le groupe des entreprises s'associe pleinement aux préconisations présentées dans cet avis.

Nous partageons vos propositions consistant:

- à favoriser le développement de la coordination des différents réseaux ;
- à renforcer notre présence géographique dans le monde et notamment dans les pays émergents ;
- à consolider notre position dans les organisations internationales ;
- et à améliorer l'attractivité de nos filières juridiques, tant au niveau de la formation que dans la recherche d'une taille critique des acteurs.

Nous insisterons juste sur quelques points sur lesquels il nous semble important d'alerter les pouvoirs publics:

- le droit continental fait de plus en plus d'émules dans le monde, notamment en Afrique dont tout le monde s'accorde pour considérer qu'elle jouera un rôle de premier plan dans les années à venir, et dans les pays émergents qui sont aussi des zones de développement considérables, et ce, parce que le droit continental est perçu comme porteur de stabilité, de sécurité, de fiabilité et de prévisibilité dans les relations entre acteurs .

Ainsi, il est impératif de veiller à ce que l'inflation législative et réglementaire actuelle ainsi que le principe de rétroactivité introduite dans certains secteurs, ne viennent pas fragiliser la réputation de notre système juridique ;

- de même, notre vigilance doit également être extrêmement forte au niveau européen. En effet, notre droit est de plus en plus intégré à la réglementation européenne où la confrontation entre le droit continental et la *Common Law* est particulièrement vive. Or la France souffre d'un

manque de lobbying crucial en Europe. Il est urgent que les pouvoirs publics prennent conscience de cette insuffisance extrêmement préjudiciable et qu'ils mettent en place les moyens nécessaires à la promotion de notre droit et de notre système juridique ;

- enfin, notre droit est un élément majeur de la compétitivité des entreprises. Le développement du droit continental dans les pays émergents et en Afrique est une bonne nouvelle pour les entreprises françaises qui trouveront là un environnement qui les sécurisera. Les bonnes nouvelles sont suffisamment rares aujourd'hui pour que nous ne les compromettions pas !

Les préconisations du rapporteur vont dans le sens d'une meilleure promotion du droit continental à même de conforter la compétitivité des entreprises françaises et l'influence de la France dans le monde. Aussi, le groupe des entreprises a voté l'avis.